

Rapport d'évaluation

**Évaluation de l'efficacité du
Plan de réussite 2004-2009**

du Collège André-Grasset

Janvier 2013

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de l'efficacité du *Plan institutionnel de réussite 2004-2009* du Collège André-Grasset s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès des collèges privés subventionnés qui ont un plan de réussite. En lien avec les attentes définies par la Commission dans le *Cadre d'analyse*¹, les collèges ont été invités à établir un rapport entre les résultats obtenus et les objectifs poursuivis et à porter un regard critique sur le plan de réussite. Au terme de son évaluation, la Commission pourra juger si le plan de réussite réalisé par le Collège et la gestion qu'il en a faite ont contribué à l'atteinte des résultats.

Le Collège André-Grasset a transmis son rapport d'autoévaluation, dûment adopté par son conseil d'administration, à la Commission qui l'a reçu le 6 juillet 2010. Un comité présidé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 27 et 28 mars 2012². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, la Commission des études, la régie pédagogique de la Direction des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs³, des étudiants, des professionnels et des employés de soutien.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège André-Grasset, de son plan de réussite et du cadre général de sa démarche d'évaluation, le document présente le niveau d'atteinte des objectifs du plan ainsi que les observations en lien avec le contexte d'élaboration du plan, sa mise en œuvre et ses mécanismes de suivi. Le rapport traite ensuite du plan d'action que le Collège s'est donné à la suite de son autoévaluation et de l'appréciation de la démarche d'évaluation suivie par l'établissement. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des invitations, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du processus de planification lié à la réussite au Collège, de la gestion du plan et de l'évaluation de son efficacité.

-
1. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, *Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés : Cadre d'analyse*, avril 2008, 10 p.
 2. Outre le commissaire, M. John Keyes, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. Luc Amyotte, professeur à la retraite du Cégep de Drummondville, M^{me} Suzanne Daningburg, coordonnatrice de programme au Collège Marianopolis et M^{me} Luce Poulin, conseillère pédagogique au Collège Mérici. Le comité était assisté de M^{me} Nathalie Thibault, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Présentation de l'établissement et de son plan de réussite

L'établissement

Le Collège André-Grasset, situé à Montréal, a été fondé en 1927 par la société des Prêtres de Saint-Sulpice. Il devient un établissement d'enseignement collégial en 1970 et inaugure en 2003 un campus, l'Institut Grasset, dédié à la formation continue. Le Collège est d'ordre privé subventionné.

Durant les années 2004 à 2009, à la formation ordinaire de son pavillon principal, le Collège a maintenu une offre de quatre programmes préuniversitaires menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ainsi qu'une session d'*Accueil et intégration*. Pour la même période, le Collège a offert à l'Institut Grasset entre six et neuf programmes menant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC), notamment dans les domaines du bâtiment et de la sécurité ainsi que de l'animation 3D et de la production télévisuelle et cinématographique. Deux programmes techniques menant à l'obtention d'un DEC ont été aussi offerts à la formation continue dans les domaines du bâtiment et de l'animation 3D respectivement à compter de 2006 et de 2008. Durant les années couvertes par le plan de réussite, le nombre d'étudiants à la formation ordinaire pour le secteur préuniversitaire s'est maintenu à environ 1 100 étudiants. À la formation continue, le nombre d'étudiants à temps complet inscrits à un programme menant à un DEC a fluctué entre une vingtaine et une quarantaine. Quant aux étudiants inscrits à un programme menant à une AEC, leur nombre a augmenté régulièrement, passant de 187 étudiants en 2004-2005 à 277 en 2009-2010. Le personnel du Collège a augmenté durant les six années de mise en œuvre du plan, passant de 141 à 169 personnes employées. Cette augmentation est notable, particulièrement dans les catégories des enseignants, des professionnels et du personnel de soutien.

La direction du Collège regroupe la Direction générale, la Direction des ressources humaines, la Direction des finances, la Direction des communications et la Direction des études. Une Direction adjointe du campus de l'Institut Grasset relève de la Direction générale et siège à la Commission des études qui compte l'ensemble des coordonnateurs de départements et de programmes, deux professionnels et un étudiant. Une régie pédagogique réunit, autour du directeur des études, deux adjoints administratifs et pédagogiques.

Le plan de réussite

Le second plan de réussite du Collège André-Grasset qui fait l'objet du présent rapport couvrait initialement la période 2004 à 2008. Il a été adopté par le Collège en septembre 2004. Le Collège a choisi de le prolonger jusqu'en juin 2010 de façon à réinvestir dans le plan suivant les conclusions de l'opération d'autoévaluation. La Commission a estimé, lors de son évaluation, que le plan de réussite 2004-2009 du Collège devrait être efficace et qu'il était susceptible de bien soutenir la réussite, la persévérance et la diplomation des étudiants.

Le Plan institutionnel de réussite 2004-2009 du Collège fixe des cibles d'amélioration au regard des principaux indicateurs liés à la réussite pour l'ensemble des étudiants et pour un certain nombre de cours. Il se décline en cinq secteurs d'intervention regroupant des mesures concernant les investissements en ressources humaines, le service d'aide et de consultation en langue écrite et le tutorat par les pairs, les mesures particulières de soutien à la réussite dans le cadre de certains cours, l'accompagnement vers les carrières scientifiques et technologiques ainsi que les autres mesures d'aide à la réussite. Par ailleurs, dans l'objectif de former « un citoyen responsable au service de la société », le plan de réussite traduit en ce qui concerne la réussite scolaire les grandes orientations de réussite éducative énoncées dans la mission du Collège et dans son projet éducatif.

Cadre général de la démarche d'évaluation du Collège

Le Collège André-Grasset a commencé l'autoévaluation du plan de réussite à l'automne 2008 par la formation d'un comité d'autoévaluation composé de neuf membres issus de la communauté : le directeur des études, deux coordonnateurs de programme, un conseiller pédagogique, un professeur, un étudiant, un adjoint à la Direction des études ainsi que l'ancien et le nouveau directeur de l'Institut Grasset. Pour réaliser ses travaux, le Collège s'est adjoint les services d'un consultant externe. Le Collège a fixé ses choix méthodologiques de façon à être conforme aux attentes de la Commission. Les données utilisées par le Collège couvrent la période initiale du plan, soit de 2004 à 2008, et ont été enrichies pour inclure l'année 2009. Le Collège a utilisé des données documentaires provenant notamment des bilans annuels portant sur l'évolution des taux de réussite produits par la Direction des études, ceux provenant des départements et des programmes et les rapports produits par les intervenants liés à la mise en œuvre de mesures de soutien à la réussite. Le Collège a recueilli des données perceptuelles auprès des étudiants de deuxième année et de cinquième session sur les principales mesures d'aide à la réussite. Ces sources d'information ont permis au Collège de brosser un portrait de l'efficacité des mesures d'aide à la réussite. De plus, des données statistiques issues de la base de données

provenant des cheminements scolaires des nouveaux inscrits au collégial (CHESCO) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST)⁴ ont été utilisées par le Collège pour porter un jugement sur le niveau d'atteinte des cibles des principaux indicateurs de réussite. Cette analyse lui a permis également de poser un regard critique sur son processus de planification lié à la réussite. Les enjeux de l'autoévaluation de l'efficacité du plan de réussite étaient de réfléchir à l'intégration de l'Institut Grasset au plan de réussite, de vérifier l'efficacité des secteurs de l'aide à la réussite implantés récemment et de procéder au suivi du plan de réussite comme tel. Dans son rapport, le Collège a analysé tous les enjeux et a tiré des conclusions sur chacun d'eux.

4. Ce ministère a été créé le 19 décembre 2012. Auparavant, l'enseignement collégial était rattaché au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Évaluation de l'efficacité du plan de réussite

L'évaluation de l'efficacité du plan de réussite aborde l'atteinte des objectifs du plan et les observations découlant du regard critique sur le processus de planification lié à la réussite.

L'atteinte des objectifs du plan de réussite

Dans un contexte de gestion axée sur les résultats, l'évaluation de l'atteinte des objectifs permet de mettre en relation les résultats obtenus avec les objectifs visés par le plan de réussite et d'expliquer les écarts, le cas échéant.

Le *Plan institutionnel de réussite 2004-2009* présente des mesures d'aide à la réussite regroupées en cinq secteurs d'intervention, dont la mise en œuvre globale vise l'atteinte des cibles fixées pour quatre indicateurs de réussite : taux de réussite à la première session, taux de réinscription à la troisième session, taux d'obtention du diplôme dans la durée prévue et deux ans après la durée prévue. Le Collège s'est fixé comme cibles à atteindre une augmentation des taux de ces quatre indicateurs. Par ailleurs, le Collège a fixé également des cibles liées au taux de réussite pour évaluer l'efficacité des mesures de soutien à la réussite pour huit cours en particulier.

Le Collège a évalué le niveau d'atteinte de tous les objectifs de son plan de réussite. Il a d'abord eu recours à des statistiques pour mesurer le niveau d'atteinte des cibles pour chacun des indicateurs liés à la réussite (données CHESCO) qu'il a ventilées par programme. Il a aussi utilisé les taux de réussite de chacun des cours compilés chaque session par la Direction des études. Par ailleurs, le Collège a recueilli des données perceptuelles auprès des étudiants sur leur niveau de satisfaction des différents services liés à l'aide à la réussite ainsi que des statistiques sur les taux de fréquentation de ces services. Pour ce faire, il a utilisé un sondage auprès des étudiants de troisième et de cinquième sessions. Le Collège a utilisé tous les indicateurs prévus à son plan afin de mesurer la réussite scolaire des étudiants. Le Collège a procédé à l'analyse des données statistiques et perceptuelles afin d'évaluer l'efficacité des mesures des cinq secteurs d'intervention. Il a conclu ainsi sur l'atteinte des objectifs et a expliqué les écarts entre les résultats obtenus et les résultats attendus dans le seul cas où la cible n'a pas été atteinte.

Au terme de son évaluation, le Collège a jugé que les cibles fixées ont été généralement atteintes. En effet, l'analyse révèle que la cible est dépassée pour trois des quatre indicateurs de réussite, et ce, pour l'ensemble des étudiants dans presque tous ses programmes. Le Collège note en particulier l'importance de la réussite des cours à la

première session dans la persévérance aux études, deux indicateurs pour lesquels les résultats obtenus dépassent les résultats attendus.

Compte tenu de la précision et de la pertinence des résultats attendus formulés pour chaque objectif et du recours à des indicateurs clairs pour évaluer l'atteinte tant des objectifs liés à la réussite scolaire qu'à la réussite éducative, la Commission conclut que, dans un contexte de gestion axée sur les résultats, la démonstration du Collège permet d'attester le niveau d'atteinte des objectifs du plan de réussite en fonction de résultats attendus.

Le regard critique sur le plan de réussite

Le regard critique permet d'examiner le contexte d'élaboration du plan de réussite, sa mise en œuvre et les mécanismes de suivi et d'apprécier si ces processus ont contribué à l'efficacité du plan.

Le Collège a examiné les trois objets du regard critique pour le plan de réussite : le contexte d'élaboration, la mise en œuvre et les mécanismes de suivi. La démarche empruntée pour porter ce regard critique n'est pas différente de celle utilisée pour mesurer le niveau d'atteinte des objectifs du plan. Les propos et les réflexions de l'ensemble de la communauté, principalement à travers la Commission des études et les départements, ont alimenté le comité d'autoévaluation. L'analyse des données recueillies a été réalisée par le comité d'autoévaluation qui pouvait s'adjoindre, au besoin, des membres de la communauté. Le Collège présente dans son rapport les résultats d'une démarche qui lui a permis, par l'analyse de l'efficacité des mesures et par l'analyse de l'atteinte des objectifs du plan de réussite, de pouvoir réfléchir sur les mesures de soutien à poursuivre dans le plan de réussite suivant et de cerner les suites à donner aux principaux constats établis.

Le contexte d'élaboration

Le contexte d'élaboration fait référence à l'analyse de caractéristiques de la clientèle et des obstacles à la réussite menée par le Collège au moment d'élaborer son plan ainsi qu'à la définition des orientations⁵ et des objectifs.

Le Collège s'est appuyé sur le bilan du *Plan institutionnel de réussite 2000-2004* pour élaborer son plan 2004-2009. Le Collège, ayant ciblé les principaux freins à la performance scolaire lors de l'analyse de situation produite au moment de l'élaboration du

5. Les collèges peuvent utiliser d'autres termes comme champs d'application, axes d'intervention ou thèmes.

premier plan de réussite (2000-2004), a repris l'ensemble de ses lignes directrices et de ses objectifs. Il a cependant fixé de nouvelles cibles associées aux indicateurs de réussite pour le plan 2004-2009. La Direction des études a travaillé étroitement avec la Commission des études et de là avec l'ensemble des départements et des programmes pour raffiner sa compréhension des caractéristiques de la clientèle et des zones d'amélioration liées à la réussite en cohérence avec les mesures de soutien à poursuivre ou à développer. Au terme de l'autoévaluation de l'efficacité de son plan, le Collège a constaté que l'absence de cibles précisées pour chacun des programmes a limité sa connaissance de la situation des étudiants, ce qu'il a corrigé dans son *Plan institutionnel de réussite 2011-2015*.

La Commission considère que l'analyse de situation était pertinente et estime que les objectifs du plan de réussite 2004-2009 étaient formulés de façon à en attester l'atteinte. En effet, elle constate que les objectifs sont traduits en résultats attendus et sont précisés par des cibles accompagnées d'indicateurs. La Commission souligne que le Collège, ayant lui-même relevé les points forts et les points à améliorer de ce plan, a produit son plan de réussite 2011-2015 en portant une attention particulière aux liens à établir entre le plan de réussite et les activités liées à la réussite éducative pour assurer la transmission des valeurs du projet éducatif institutionnel.

En conclusion, la Commission juge que le contexte d'élaboration du *Plan institutionnel de réussite 2004-2009* a contribué à l'efficacité du plan.

La mise en œuvre

La mise en œuvre du *Plan institutionnel de réussite 2004-2009* du Collège André-Grasset se fait essentiellement par la Direction des études qui prend en charge annuellement un bon nombre de mesures à l'intérieur même de ses opérations courantes. De plus, la Direction des études, à travers les communications fréquentes avec les responsables de programme et les coordonnateurs de département siégeant à la Commission des études, assure une mise en œuvre du plan. La Direction des études, le conseiller pédagogique, les programmes et les départements se dotent de plans de travail annuels dans lesquels des objectifs sont fixés, des moyens précisés, des responsables nommés et un échéancier établi. Ils sont déposés à la Commission des études. Toutefois, la Commission a constaté que les plans de travail n'établissent pas de liens formels avec le plan de réussite, ce que le Collège entend revoir en introduisant, dans le gabarit de plans de travail, ce lien direct avec le plan de réussite. Lors de la visite, la Commission a pu remarquer que le *Plan institutionnel de réussite 2004-2009* est bien connu de tous et que la continuité entre les plans de réussite depuis plus de dix ans a permis un ancrage de ces plans dans les pratiques.

Le Collège note dans son rapport que toutes les mesures d'aide à la réussite annoncées dans le plan de réussite ont été mises en œuvre. Certaines mesures ont été modifiées ou ajoutées durant la mise en œuvre du plan 2004-2009, en particulier pour répondre à un nouvel obstacle à la réussite, soit le nombre croissant d'étudiants éprouvant des troubles d'apprentissage. Le Collège conclut dans son rapport que la mise en œuvre du plan de réussite a été efficace et que chacun a assumé sa responsabilité.

Le Collège assure le suivi de la mise en œuvre du plan grâce au climat favorable aux échanges pédagogiques. La Commission a pu constater que les pratiques sont efficaces grâce aux nombreuses rétroactions entre les intervenants impliqués dans la mise en œuvre du plan. Comme le Collège, elle conclut que les moyens ont permis d'atteindre les résultats, que les différents intervenants ont assumé leurs responsabilités et que le calendrier de réalisation a été respecté. Elle note que le Collège n'a pas réalisé d'analyse de l'efficacité de certains moyens, comme la Commission le lui demandait, mais elle a pu constater lors des rencontres menées à la visite que le souci d'efficacité est présent chez les personnes responsables de la mise en œuvre de mesures liées à la réussite.

En conséquence de ce qui précède, la Commission conclut que la mise en œuvre a contribué à l'efficacité du *Plan institutionnel de réussite 2004-2009*. Elle invite toutefois le Collège à se doter d'outils de gestion lui permettant de formaliser la prise en charge annuelle du plan de réussite par les différentes instances et la mise en œuvre des mesures prévues au plan et leur suivi.

Les mécanismes de suivi

Le Collège André-Grasset dispose de mécanismes de suivi des résultats de son plan de réussite dont le pilotage est confié à la Direction des études. Celle-ci reçoit des différents services liés à la réussite des statistiques et des données perceptuelles lui permettant de procéder à un suivi annuel des indicateurs de réussite et d'évaluer la pertinence des moyens mis en œuvre pour soutenir la réussite. Le Collège trace chaque session un portrait détaillé par programme de l'évolution des taux de réussite pour chacun des cours. Cela lui permet notamment de cerner les secteurs où des interventions seraient souhaitables puisque, dans ce bilan, les taux de réussite sont comparés à ceux des cinq dernières années. Une analyse accompagne ces statistiques et permet un repérage rapide et précis de nouvelles problématiques et un ajustement conséquent et rapide des mesures de soutien à la réussite. Cela est rendu possible puisque la Direction des études dépose le bilan de l'évolution des taux de réussite à la Commission des études, bilan qui est ensuite l'objet d'études en département. Les discussions reviennent par la suite à la Commission des études. Le Collège conclut que la réalisation du plan de réussite laisse place à la flexibilité et aux

ajustements en cours de route, ce qui contribue à en augmenter l'efficacité. Devant le constat que le suivi du plan de réussite se réalise à divers moments et sous diverses formes, le Collège a formulé une action dans son plan de suivi afin de se doter d'un mécanisme de suivi des résultats. Il y a donné suite en recueillant auprès des différents services et départements des données perceptuelles pour valider l'efficacité des moyens mis en œuvre de façon à ainsi suivre régulièrement leurs effets vers l'atteinte des objectifs liés aux indicateurs de réussite. Il émet également une action sur la production d'un bilan de mi-parcours sur l'état de réalisation du plan 2011-2015.

La Commission souligne la qualité du suivi des résultats et conclut que les mécanismes de suivi du *Plan institutionnel de réussite 2004-2009* ont contribué à l'efficacité du plan.

Le plan d'action

Le Collège a élaboré un plan d'action de l'autoévaluation de l'efficacité de son plan de réussite dans lequel il associe des suites à donner en lien avec les enjeux du plan et avec les principaux constats. Une instance responsable et un échéancier sont précisés. La majorité des actions concernent l'amélioration du processus de planification lié à la réussite, notamment en ce qui concerne la détermination de cibles par programme pour les indicateurs de réussite et les mécanismes de suivi des résultats. Certaines autres actions proposées visent le réajustement de certaines mesures de soutien à la réussite dans le prochain plan de réussite. Au moment de la visite, des actions avaient été entreprises et réalisées, comme en témoigne le *Plan institutionnel de réussite 2011-2015*, dont l'élaboration a été basée sur les pistes d'action formulées dans le plan d'action. Les actions du plan sont susceptibles d'améliorer le processus de planification lié à la réussite.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Le Collège André-Grasset a généralement répondu aux demandes de la Commission en élaborant un devis, en établissant une relation entre les résultats obtenus et les objectifs visés et en posant un regard critique sur le contexte d'élaboration du plan de réussite, sur sa mise en œuvre et sur le suivi qui a été apporté. Le Collège a mené de nombreuses consultations sur l'efficacité du plan de réussite auprès du personnel, des professeurs et des étudiants. Il a élaboré un plan d'action qui porte principalement sur l'amélioration du processus de planification lié à la réussite, en particulier sur les mécanismes de suivi de la mise en œuvre des moyens et des résultats. La Commission souligne que les enjeux majeurs de l'opération d'autoévaluation que s'était fixés le Collège, soit la validation de l'atteinte des objectifs et la mesure de l'efficacité des mesures de soutien à la réussite, ont été atteints. La Commission estime que la qualité du devis d'évaluation a bien guidé la démarche. Elle note de plus que les rétroactions fréquentes entre la Direction des études et les professeurs tout au long de la démarche ont favorisé la production d'un rapport traçant un portrait juste et complet de la réussite au Collège. Cependant, le Collège n'a pas procédé à l'évaluation de l'efficacité de moyens mis en œuvre dans le cadre du plan de réussite, comme le demandait la Commission. Elle estime qu'il aurait gagné à examiner l'efficacité de quelques moyens afin d'évaluer les efforts investis au regard des résultats obtenus.

La Commission souligne la rigueur de l'analyse fondée sur des données pertinentes et suffisantes. Elle constate la pertinence des résultats attendus formulés pour les objectifs liés à la réussite scolaire et le recours à des indicateurs clairs qui lui ont permis d'attester le niveau d'atteinte des objectifs de réussite scolaire. Elle a remarqué en particulier la combinaison d'indicateurs utilisés, quantitatifs et qualitatifs, pour apprécier la progression vers l'atteinte des objectifs liés à la réussite éducative, et cela de façon à tirer des conclusions à partir d'objectifs difficiles à mesurer. La Commission note que la démarche du Collège pour poser son regard critique est basée sur des données perceptuelles pertinentes et suffisantes et a été alimentée par le bilan de l'évolution des taux de réussite, ce qui a permis au Collège de poser un regard rigoureux et juste sur l'efficacité de son plan et de dégager des constats et des conclusions découlant de son analyse.

En conclusion, dans l'ensemble, le Collège a mené un travail d'autoévaluation de qualité, ce qui lui a permis de préciser les points forts et les principales zones d'amélioration pour renforcer l'efficacité de son plan de réussite.

Conclusion

Au terme de son évaluation et compte tenu des commentaires, des avis et des jugements qu'elle a émis sur le contexte d'élaboration, la mise en œuvre et les mécanismes de suivi du *Plan institutionnel de réussite 2004-2009*, la Commission estime que ce plan de réussite réalisé par le Collège André-Grasset et la gestion qu'il en a faite **ont contribué** à l'atteinte des résultats. De plus, le regard critique posé par le Collège sur son plan de réussite l'a amené à préciser les principales pistes d'action qui lui permettraient d'améliorer son processus de planification lié à la réussite.

En ce qui concerne le contexte d'élaboration, la Commission estime que l'analyse de situation était pertinente et qu'elle lui a permis de connaître les principales caractéristiques de sa clientèle, de cerner les obstacles à la réussite et de fixer des objectifs, formulés en termes mesurables, qui découlent de cette analyse. Pour ce qui est de la mise en œuvre, presque tous les moyens prévus au plan de réussite ont été mis en œuvre. La continuité entre les différents plans de réussite a favorisé un ancrage de ces plans dans les pratiques pédagogiques. La Commission invite toutefois le Collège à se doter d'outils de gestion lui permettant de formaliser la prise en charge annuelle du plan de réussite par les différentes instances et la mise en œuvre des mesures prévues au plan et leur suivi. En ce qui a trait aux mécanismes de suivi, le Collège utilise un portrait qu'il produit à partir des taux de réussite qui lui permet de repérer rapidement les zones d'amélioration. De plus, comme il l'avait prévu à son plan d'action, le Collège a mis en place un mécanisme de suivi lui permettant d'évaluer, par le recours à des données perceptuelles, l'efficacité des moyens mis en œuvre et il entend produire un bilan de mi-parcours de son prochain plan. Pour l'ensemble du regard critique que le Collège a porté sur son mécanisme de planification liée à la réussite, la Commission a conclu qu'il contribuait à l'efficacité du *Plan institutionnel de réussite 2004-2009*.

Finalement, la démarche d'autoévaluation qu'a menée le Collège lui a permis de réaliser une évaluation de qualité et de tracer un portrait complet de l'efficacité de son *Plan institutionnel de réussite 2004-2009*. La Commission conclut que, dans un contexte de gestion axée sur les résultats, la démonstration du Collège permet d'attester le niveau d'atteinte des objectifs du plan de réussite en fonction de résultats attendus. Le Collège a procédé à une analyse rigoureuse de données documentaires et perceptuelles suffisantes pour fonder les conclusions qui ont mené à l'élaboration d'actions pertinentes.

Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation de l'efficacité du *Plan institutionnelle de réussite 2004-2009*, le Collège André-Grasset souscrit à l'analyse faite par la Commission et se montre d'accord avec toutes ses conclusions.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Michel Lauzière, président